## **ADMINISTRATION**

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

# Arrêté du 15 décembre 2017 relatif aux décisions de prolongation et de titularisation des médecins inspecteurs de santé publique stagiaires de la promotion 2017

NOR: SSAR1730987A

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le décret n° 91-1025 modifié du 7 octobre 1991 relatif au statut particulier des médecins inspecteurs de santé publique;

Vu le décret n° 94-874 modifié du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics;

Vu le décret n° 2006-1546 modifié du 7 décembre 2006 relatif à l'École des hautes études en santé publique;

Vu l'arrêté modifié du 30 avril 1997 relatif à la formation des médecins inspecteurs de santé publique;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2017 portant composition de la commission d'évaluation de stage des médecins inspecteurs de santé publique de la promotion 2017;

Vu la décision de la commission d'évaluation en date du 13 décembre 2017,

Arrête:

### Article 1er

Les médecins inspecteurs de santé publique stagiaires dont les noms suivent sont déclarés aptes à être titularisés, sous réserve de remplir les conditions statutaires requises à cette date:

ABOUKAIS Samer.

DREYER Marion.

GÜNDEL Martine.

HOAREAU-DUCHAINE Sandrine.

KHOUADHRIA Siham.

LANCREROT Sarah-Line.

LECOCQ Héloïse.

NDIAYE-DELEPOULLE Anna.

PORNET Carole.

STONA Anne-Claire.

#### Article 2

Le médecin inspecteur de santé publique stagiaire dont le nom suit fait l'objet d'une prolongation de stage d'une période de 6 mois : ZAINEA Costin.

#### Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 15 décembre 2017.

Pour la ministre et par délégation : La sous-directrice du pilotage des ressources, du dialogue social et du droit des personnels, M.-F. LEMAITRE